

Votre hospitalisation en ambulatoire

Ce passeport contient l'ensemble des informations relatives à votre hospitalisation en ambulatoire et vous guide dans les étapes administratives et médicales de votre prise en charge.

Sommaire

- Pourquoi une hospitalisation en ambulatoire** Page 4
- Étape 1**
Avant l'intervention Page 5
 - Les formalités administratives
 - La consultation d'anesthésie
 - L'appel de la veille
 - Votre check-list
 - Les mesures d'hygiène
- Étape 2**
Votre séjour en ambulatoire Page 8
 - Avant votre arrivée
 - Le déroulement de votre séjour
- Étape 3**
Votre sortie, votre suivi Page 12
- Prise en charge de l'enfant** Page 13
- Où se trouve l'unité ?** Page 18

Pourquoi une hospitalisation en ambulatoire?

Lors de la consultation, le médecin vous a proposé d'effectuer votre intervention ou votre examen dans le cadre d'une prise en charge en chirurgie ambulatoire.

Cela signifie que votre hospitalisation durera moins de 12 heures.

Conditions pour être admissible à une hospitalisation en ambulatoire :

- > **Etre accompagné(e)** pour le trajet de retour le jour de l'hospitalisation. **Il est interdit de conduire.**
- > **Avoir la présence d'un adulte** auprès de vous à votre domicile jusqu'au lendemain matin (sauf avis contraire du praticien).
- > **Habiter à moins d'une heure d'un établissement de santé** pouvant répondre à une urgence
- > **Pour la sortie de votre enfant**, nous vous recommandons d'être deux accompagnants.

Un document « accord d'admission en chirurgie ambulatoire » sur lequel vous déclarez avoir reçu toutes les informations sera soumis à votre signature lors de la consultation.

Étape 1

Avant l'intervention

Les formalités administratives

> Une **préadmission** est nécessaire à votre hospitalisation en ambulatoire. Elle peut être effectuée en sortant de votre consultation ou à la suite de la consultation de pré-anesthésie ou sur notre site internet www.ch-pau.fr

Le bureau des admissions se situe dans le hall d'accueil du bâtiment François MITTERRAND

Pensez à vous munir de :

- Votre pièce d'identité
- Votre carte vitale
- Votre attestation de mutuelle



La consultation d'anesthésie

Cette consultation est indiquée selon le geste opératoire.

- > Avant votre rendez-vous de consultation d'anesthésie, veuillez **remplir votre questionnaire de pré-anesthésie** et préparer tous les examens et prescriptions médicales en cours.
- > Lors de cette consultation, le médecin anesthésiste vous proposera **une prise en charge adaptée en fonction de l'acte**, de l'examen, de vos antécédents et complètera les informations données par le médecin spécialiste.
- > Un livret d'information sur l'anesthésie vous sera remis.

Si vous avez besoin d'un RDV
de consultation anesthésie

Appelez le 05 59 92 50 43

L'appel de la veille

La veille de votre hospitalisation, une infirmière vous contactera

par téléphone ou par SMS (sauf opposition de votre part*),
à partir de 11h00 pour vous donner toutes les informations
concernant votre hospitalisation.

Afin de préparer cet appel, veuillez vous munir de la
check-list disponible à la page 7 de ce passeport
ambulatoire.

**Formulaire d'opposition à
l'utilisation des données personnelles*



Si vous êtes hospitalisé(e) le lundi, l'appel sera fait le vendredi
de la semaine précédente (jour ouvré avant votre venue).
Il en est de même pour les jours fériés.

Si vous n'êtes pas joignable,
veuillez nous contacter au
05 59 72 69 71
avant 20H00, du lundi au vendredi.

Pour toute modification de votre état de santé
(fièvre, éruption cutanée, test PCR COVID positif si ce
test vous a été prescrit...) survenant 48h avant votre
intervention, merci de nous le signaler.

Que dois-je apporter le jour de l'intervention ?

- Votre passeport ambulatoire avec les documents lus, complétés et signés
- Le résultat négatif de votre test PCR COVID (*si ce test vous a été prescrit*)
- L'accord de prise en charge en ambulatoire
- Le formulaire de désignation de la personne de confiance
- Votre consentement à la chirurgie
- Le document relatif à la préparation cutanée selon le protocole qui vous est prescrit
- Les examens d'imagerie prescrits
- Les résultats d'analyses biologiques prescrites
- Les comptes rendus des visites médicales complémentaires
- Les appareillages prescrits lors de la consultation avec le chirurgien
- Les ordonnances de vos traitements habituels
- Les consignes concernant le jeûne opératoire
- Les ordonnances d'antalgiques prescrits par l'anesthésiste

Pour les mineurs

- Une autorisation de soins signée par les deux parents

Pour les majeurs protégés

- Une autorisation de soins signée par le mandataire judiciaire ou par son responsable légal

Pensez à prévoir également

- Une personne pour venir vous chercher après votre intervention
- Une personne pour rester auprès de vous jusqu'au lendemain

Les accompagnants ne sont pas autorisés dans le service.

Pour les mineurs, un seul parent sera accepté.

Hygiène corporelle avant une intervention ou un examen

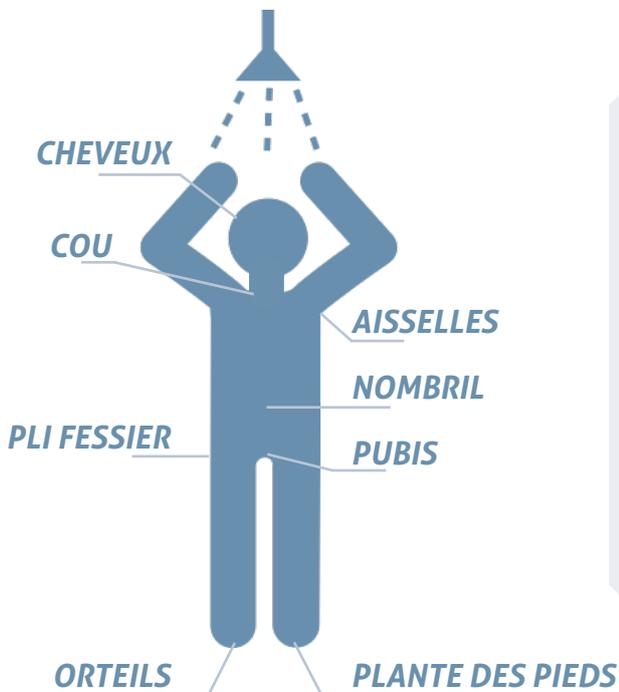
Cette préparation est **OBLIGATOIRE** et sera vérifiée par l'équipe soignante à votre arrivée.

Bijoux, piercings,
maquillage et vernis interdits

Lors de l'intervention chirurgicale, les microbes de votre peau peuvent pénétrer dans la plaie et provoquer une infection, d'où l'intérêt de soins d'hygiène rigoureux.

LA DÉPILATION : ne la réaliser que si celle-ci vous a été prescrite par votre chirurgien, et sur la zone décrite par celui-ci. Si tel est le cas : utilisez la tondeuse ou crème dépilatoire seulement, le matin même de votre hospitalisation. Si vous choisissez la cire, cette préparation doit être faite 72h avant. **❗ RASOIR INTERDIT**

LA DOUCHE : à prendre la veille ET le jour de l'intervention avec le savon prescrit par votre chirurgien. Pour les enfants : savon et shampoing habituels.



PENDANT LA DOUCHE

- Mouiller la totalité du corps (cheveux compris)
- Savonner le corps de haut en bas en faisant mousser
- Insister sur les zones précisées dans l'image
- Terminer par les orifices naturels
- Rincer du haut vers le bas en prenant le soin d'éliminer toute la mousse

APRÈS LA DOUCHE

- Sécher avec une serviette propre
- Ne pas appliquer de déodorant, parfum ou crème
- S'habiller d'une tenue propre du jour

LE BROSSAGE DES DENTS et/ou du dentier est à réaliser avec votre dentifrice habituel.

Préparez votre retour à domicile :

1. Nettoyez votre chambre
2. Aérez
3. Changez les draps



À l'arrivée dans l'unité, merci de rapporter ce document complété

Je soussigné(e).....

Atteste avoir pris connaissance de ce document et avoir suivi l'ensemble des préconisations indiquées.

Date..... Signature

Étape 2

Votre séjour en ambulatoire

Respectez les consignes de jeune pré-opératoire



> **6h avant l'intervention minimum :**
Ne plus manger, ni fumer.

> **Jusqu'à 2h avant l'intervention:**
Vous pouvez et devez boire: eau plate, jus de fruit, sans pulpe et boisson chaude sans laitage.



> **Le matin de l'intervention :** prendre une douche pré-opératoire avec le produit prescrit, en suivant les recommandations sur l'hygiène corporelle.



Nous vous invitons à laisser à votre domicile vos bijoux, argent et autre objet de valeur. En cas de perte ou de vol, le Centre Hospitalier de Pau décline toute responsabilité.

N'oubliez pas que votre intervention peut être reportée si :

- Vous ne vous êtes pas présenté(e) à la consultation d'anesthésie.
- Vous ne remplissez pas les conditions de jeûne.
- Vous n'arrivez pas à l'heure.
- Vous ne remplissez pas les conditions d'admissibilité expliquées précédemment.

Dans certains cas exceptionnels, l'établissement peut être amené à reprogrammer votre intervention. Vous serez contacté dans les meilleurs délais le cas échéant.

Votre arrivée à l'UACA - Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire

Le jour de votre intervention, vous devez vous présenter directement à l'Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire (UACA) située au rez-de-chaussée du Bloc Interventionnel et Ambulatoire (BIA).

Ce bâtiment dispose d'une entrée indépendante, directement accessible depuis le parking (en face de l'allée P2).

Lors de votre arrivée, merci de sonner à l'interphone situé sur votre droite, dans le sas d'entrée pour annoncer votre arrivée au personnel soignant.



L'accueil par le personnel soignant



A l'accueil de l'UACA, le personnel reprendra avec vous l'ensemble des informations et consignes relatives à votre hospitalisation.

Il complètera votre dossier de soin en vue de votre prise en charge.

Les accompagnants ne sont pas autorisés dans le service, à l'exception des mineurs.



Conformément aux règles d'identitovigilance, et afin de garantir la sécurité de la prise en charge, un bracelet d'identification sera posé et comportera les éléments d'identité.

Il permettra à tous les acteurs de la prise en charge et ce, à toutes les étapes, de faire les vérifications nécessaires.

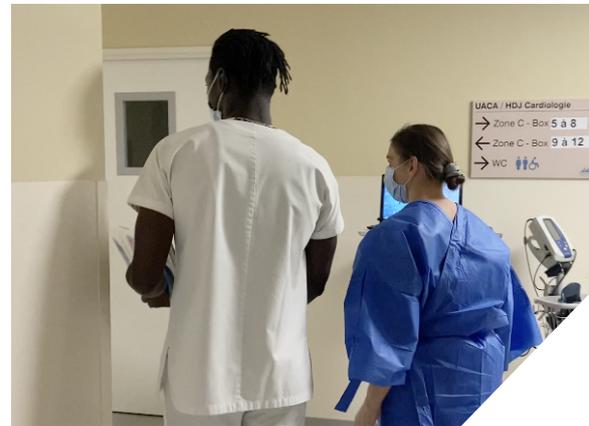
Votre parcours au sein de l'UACA et au bloc opératoire

Selon le parcours décidé en amont avec le chirurgien, vous serez installé soit :

- > en chambre simple
- > en chambre double
- > ou dans des espaces communs

Vous serez ensuite orienté vers un parcours debout, en fauteuil ou allongé pour aller et revenir du bloc opératoire, en fonction de la nature de votre intervention, du type d'anesthésie et de votre état de santé.

A chaque étape, il peut exister des moments d'attente inhérents à votre intervention.



/ Prise en charge de la douleur

Soulager la douleur est une réponse à un de vos droits en tant que patient. Le traitement de la douleur constitue une préoccupation permanente de la part de nos équipes soignantes et une garantie de la qualité de nos soins.

A travers la formation dont il bénéficie et de la prévention menée dans l'établissement, notre personnel soignant veillera à vous soulager et utilisera les moyens les plus adaptés à la gestion de votre douleur.

Après l'intervention

En fonction de la nature de votre intervention et de votre anesthésie, vous pourrez passer en **salle de réveil**, avant de regagner votre chambre.

L'équipe soignante assurera alors votre prise en charge post-opératoire.

Une collation vous sera proposée avant votre départ, selon l'avis médical.

En cas de nécessité de soins, ou pour votre sécurité, sachez que vous pourrez rester hospitalisé(e).

Étape 3

Votre sortie, votre suivi

Dès que vous serez apte à quitter l'UACA et après accord médical, l'infirmière vous remettra :

- Un courrier pour votre médecin traitant
- Des ordonnances de soins si nécessaire
- Des recommandations écrites
- Tous les documents administratifs demandés lors de votre arrivée



Votre départ de l'UACA

Vous pourrez repartir de l'UACA avec la personne que vous aurez désignée comme accompagnant. **Aucun patient ayant subi une intervention n'est autorisé à partir seul.**

Jusqu'au lendemain matin, suivant l'anesthésie pratiquée, votre vigilance peut être abaissée. Vous devez :

- > Vous reposer
- > Vous alimenter normalement (l'alcool est interdit)
- > Prendre les traitements prescrits en systématique
- > Avoir un adulte présent auprès de vous jusqu'au lendemain matin (sauf avis contraire du praticien)
- > Il est interdit de conduire, de prendre seul(e) les transports en commun.

Le lendemain de l'intervention, une infirmière de chirurgie ambulatoire vous contactera par téléphone ou par SMS en fin de matinée pour évaluer votre état de santé et répondre à vos questions éventuelles.

A cette occasion, nous vous soumettrons un rapide questionnaire de satisfaction destiné à améliorer et faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Prise en charge de l'enfant en chirurgie ambulatoire

Nom :

Prénom :

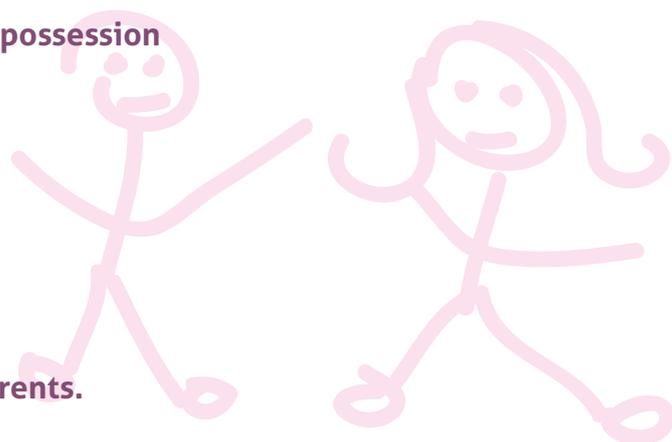


Une organisation spécifique est prévue pour rendre le séjour hospitalier de votre enfant le plus agréable possible. L'objectif premier est de maintenir le lien social et affectif en impliquant, autant que faire se peut, l'entourage dans la prise en charge.

Les informations médicales à fournir

Apportez tous les documents médicaux en votre possession concernant votre enfant :

- Son carnet de santé
- Les ordonnances
- Les résultats d'analyses
- Les radiographies
- La lettre du médecin traitant ou pédiatre
- L'autorisation de soins signée par les deux parents.



❗ Les consignes présentées dans la partie Adultes sont également valables pour les enfants : formalités administratives, consultation d'anesthésie, mesures d'hygiène corporelle....

Des particularités existent néanmoins concernant le jeûne pré-opératoire

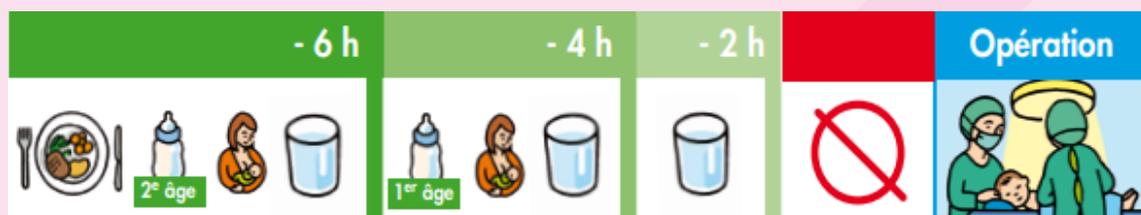
La veille de l'intervention

- Dîner habituel

Le jour de l'intervention

- Dernier repas "aliments solides" ou lait maternité 2ème âge > Jusqu'à 6h avant
- Dernier repas lait maternel ou lait maternité 1er âge > Jusqu'à 4h avant
- Dernière boisson (eau plate, sirop à l'eau, jus de fruit sans pulpe) > Jusqu'à 2h avant

Le jeûne pré-opératoire de l'enfant



Le séjour de votre enfant

A son arrivée, votre enfant sera accueilli par l'équipe soignante qui le prendra en charge durant le séjour. Les informations et consignes relatives au séjour de votre enfant vous seront données.

En fonction de son âge et de ses facultés de compréhension, ces renseignements lui seront également remis.

Il est important de préciser à l'infirmière si votre enfant suit un traitement et si son état de santé s'est modifié durant ces derniers jours.

Lors du séjour, l'équipe veillera particulièrement à la douleur éventuelle de votre enfant et à sa prise en charge.

Durant la durée de l'hospitalisation, vous devrez être présent (parents et/ou tuteur légal) auprès de votre enfant. Vous devrez l'accompagner à l'entrée du bloc.

Afin de favoriser le confort de l'enfant, vous pourrez amener son doudou (propre de la veille) ou tout autre objet qui puisse le rassurer.



Nous vous demandons de bien vouloir prévoir les couches, biberons, lait de votre enfant.



Pour toute modification de l'état de santé de votre enfant (fièvre,...) survenant 48h avant son hospitalisation, **merci de nous le signaler.**

L'appel de la veille

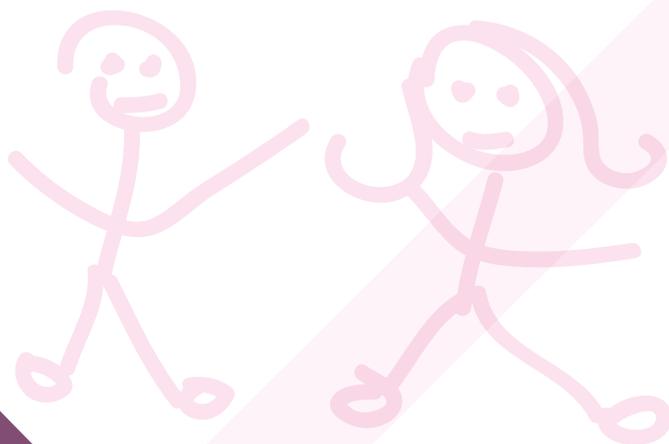
La veille de l'hospitalisation de votre enfant, une infirmière vous contactera, entre 15h et 17h.

Elle vous précisera l'heure d'entrée de l'hospitalisation et vérifiera avec vous les informations essentielles à votre bonne prise en charge .

Elle vous rappellera également notamment les soins d'hygiène requis avec le respect du jeûne alimentaire. **Afin de préparer cet appel, merci de vous munir de la check list, disponible en page 7.**

Pour rappel, un seul des deux parents sera autorisé à entrer dans le service

Si vous n'êtes pas joignable, veuillez nous contacter au 05 59 72 69 71 avant 20H00, du lundi au vendredi.



La sortie

La sortie de votre enfant sera validée par le médecin.

L'infirmière vous remettra :

- Un courrier pour votre médecin ou pédiatre
- Des ordonnances de soins si nécessaire
- Des recommandations écrites
- Tous les documents administratifs demandés lors de votre arrivée

Le retour à domicile doit être assuré par la présence de deux adultes : un qui conduit, le second assis auprès de l'enfant afin de le surveiller le temps du trajet.

Le lendemain de l'intervention, une infirmière de chirurgie ambulatoire vous appellera en fin de matinée pour évaluer l'état de santé de votre enfant.



Vos notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notre équipe à votre disposition

Lors de votre venue dans l' UACA -
Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire,
n'hésitez pas à vous adresser à notre personnel
en cas de question.

